

Pays de l'eau du Scorff

Présents :

Marie Bouts, Marine Branland, Elisa Jacob, Marlène André, Alexis Fichet, Anne-Laure Hamon, Marine Canevet, Nastasia Kermeur, Jean-Yves Bouglouan, Yves Carn, Claire Mériaux, Romane Butin, Jean-François Conan, Anne-Claire Lombard, Maëlle Turiès, Soazic Dhorne, Aurélie Besenval

I. Bassin versant du Scorff

1. Plaque 1 : Source et rivière amont

• Mellionnec

Espaces boisés.

Petit ruisseau.

Il y a toujours une seule source principale : la source de Saint-Auny. C'est celle qui est la plus longue et la plus productive.

Définitions

Rangs de Strahler : Deux ruisselets classés 1 se rejoignent pour former un cours d'eau classé 2. Le rang 0 correspond à la source.

Chevelu : Terme désignant l'ensemble du système de petits ruisseaux qui alimentent la rivière principale, comme un réseau de radicelles. Tous les petits cours d'eau qui viennent faire grossir le Scorff.

Le chevelu du Scorff représente environ 585 km² de cours d'eau.

■ Langoëlan – étang du Dordu

L'étang du Dordu n'est pas situé directement sur le Scorff, mais il alimente le Scorff.

Il pose des problèmes de continuité écologique en raison de la présence d'un barrage.

Problème également de cyanobactéries.

Accumulation de sédiments au fond de l'étang, chargés en phosphore. Lorsque ces sédiments relarguent le phosphore sous l'effet de la chaleur, cela provoque une explosion des concentrations, qui se retrouvent ensuite dans la rivière par déversement.

L'effacement de l'étang serait la solution la moins coûteuse et la plus efficace : cela permettrait à l'eau et aux sédiments de circuler librement.

Il existe une obligation de restaurer la continuité écologique sur une grande partie des cours d'eau.

Quand un cours d'eau retrouve son tracé naturel, une zone humide se reforme. Exemple : le pont de Kerson à Cléguer, où un petit étang asséché a laissé place à un ruisseau qui s'est reméandré naturellement, permettant la reconstitution de la zone humide.

Ici, il n'y a pas eu de réaction de la population. En général, il existe cependant un fort attachement affectif, notamment lorsque les plans d'eau sont situés en centre-bourg et sont devenus des lieux de loisirs et de promenade.

Un devoir d'information incombe aux élus, et chacun peut avoir accès aux études.

À Langoëlan, le problème du phosphore a pu être atténué grâce à un protocole de gestion du niveau d'eau, permettant de recréer une zone humide et de réguler les phosphates et donc les cyanobactéries.

Un étang constitue également une masse d'eau qui se réchauffe, créant de l'évaporation et augmentant la température du cours d'eau jusqu'à 1,5 km en aval.

■ **Retenues d'eau et continuité écologique**

Est-ce comparable à une bassine ?

En Bretagne, il n'existe pas de « bassines » au sens strict, mais des retenues d'irrigation.

Elles sont toutes situées à moins de 100 m d'un ruisseau. Elles sont censées se remplir naturellement, mais avec les sécheresses répétées, la tentation est forte de les relier au réseau hydrographique par forage dans le milieu entre novembre et mars. De toute façon, dès que l'on creuse, cela draine l'eau alentour : c'est un drainage déguisé.

Historiquement, on a toujours cherché à stocker l'eau, mais plutôt par dérivation.

Canal de dérivation : Il permet de rétablir une forme de continuité écologique, mais ne résout pas tout. Il n'y a plus de gestion par le fond, ce qui limite la stagnation des sédiments.

Aujourd'hui, de nombreuses retenues sont illégales et non déclarées, donc non gérées. Le rôle de l'État est de les régulariser ou de les supprimer.

Notion de lisibilité : voir de l'eau en surface est rassurant.

Le Scorff serpente.

Entre Langoëlan et Guémené, on trouve de nombreux moulins et pêcheries, témoignant d'une forte activité liée à l'eau (tanneries, etc.).

Définition

Continuité écologique : Libre circulation des poissons tout au long de l'année et circulation suffisante des sédiments (le seuil de suffisance n'est pas clairement évalué).

Étiage : Période de l'année où le niveau de l'eau est au plus bas. Autrefois de septembre à octobre, aujourd'hui de plus en plus précoce et prolongée.

■ Guémené-sur-Scorff

Usine Knauf (anciennement Anvalex), fabrication de caisses en polystyrène pour les criées.

Située sur un petit affluent du Scorff : absence de continuité écologique, seuil trop haut empêchant le passage des poissons.

Les autres effluents sont dirigés vers la station d'épuration de Guémené, équipée de lits filtrants de sable.

Une enquête publique est en cours concernant cette station, qui n'est plus aux normes. La compétence assainissement est encore communale sur le territoire de Roi Morvan Communauté. Une étude est menée pour un transfert de compétence à l'intercommunalité, permettant une mise aux normes et une bonification financière de l'Agence de l'eau. Résultat attendu au 31 décembre.

À Guémené, le captage d'eau potable de Plaisance a été fermé pour manque de débit, pour des raisons peu claires. Des forages profonds ont été réalisés avec des périmètres de protection a priori insuffisants.

Autres secteurs

Affluent Le Chapelain à Locmalo : présence de stériles miniers, donc de résidus métalliques dans l'eau.

Ploërdut : richesse extrême en manganèse rendant l'eau non potable. Projet initial d'importation de marne (calcaire) d'Islande pour modifier le pH et neutraliser le manganèse. Finalement, choix d'une solution par dilution.

Captages souterrains : trois forages de 800 m à Ploërdut et vers Lignol – Forages dans de petits aquifères (micro-nappes, micro-failles dans la roche)

Cultures de maïs et de légumes de plein champ (intensif).

Synthèse des problématiques

- Pollution brutale liée au relargage de sédiments lors de la vidange de l'étang.
- Dysfonctionnement de la continuité écologique, notamment au niveau de la passe à poissons.
- Rejets d'eau insuffisamment décantée et réchauffée en aval.
- Contournement des restrictions liées à l'étiage et aux sécheresses par des dispositifs techniques autorisés par la loi.
- Question de la compatibilité entre pisciculture intensive et bon état écologique des cours d'eau.

2. Plaque 2

■ Pont-Callec

Affluent : le Kerustang.

Ancien étang de Pont-Callec qui s'est effacé naturellement. Le moine a lâché et l'étang s'est vidé. Dégâts importants, car la vase s'est déversée dans le cours d'eau. Cf. explication : lorsqu'il y a une vidange ou un incident sur un barrage avec libération brutale de sédiments, cela tue les poissons.

Pisciculture

Avant, en bio : dans 1 m³, 10 poissons de 60 cm (environ 25 kg). Aujourd'hui, il peut en mettre 30, suite au passage en conventionnel.

Plus rien à voir avec la truite sauvage : poisson sélectionné. Même empathie que pour des poissons sauvages : rapport concentrationnaire.

Plan national : on ne veut plus importer. Comme pour les mines, on veut reforer partout pour retrouver une indépendance nationale, là on produit au nom de la souveraineté alimentaire.

Nombreux projets en Bretagne, comme à Plouisy : 8 000 tonnes en circuit fermé.

Approvisionnement : écloserie, il reçoivent des alvins qu'ils font grandir sur place.

Arrivée de l'eau : barrage avec passe à poissons, mais travaux en cours car actuellement la passe à poisson est à sec à cause de la baisse du niveau d'eau.

Canal de dérivation pour alimenter les bassins de la pisciculture. Dernier bassin dit de décantation, mais encore très sale et elle s'est réchauffée du fait des passage dans les bassins à forte concentration de poissons. Elle est rejetée en aval alors qu'elle n'est pas propre et qu'elle réchauffe la rivière.

De plus, comme le débit du Scorff n'est pas assez fort, pour pouvoir alimenter la passe à poissons, l'exploitant pompe l'eau du dernier bassin et la remet en amont pour alimenter la passe. Cela permet de contourner le problème de débit et de sécheresse, et donc de continuer à produire autant, puisque l'indicateur de maintien du niveau d'eau est respecté.

Un texte de loi permet de fonctionner comme ça.

On lui autorise ce qui est interdit à tout le monde : en alerte sécheresse, on n'a plus le droit de laver sa voiture ou de remplir sa piscine, mais là, c'est autorisé.

Est-il possible de faire une pisciculture propre ? Oui, mais avec de la carpe (poisson herbivore).

■ À Kernascléden

Casserie d'œufs.

Manoir (dit « de princesse ») dans la forêt.

Forêt domaniale assez pentue.

Carrière de granulats (cailloux).

Zone agricole en bio avec des haies.

Côté Arzano : porcherie et cultures de maïs pour les cochons.

■ **À Guiligomare,**

Moulin du Stang a été rasé (ancienne plage de Guilligomac'h)

Captage d'eau : compétence de Quimperlé Communauté.

Captage de Guiligomare non réglé. Raccordement au réseau de Quimperlé Communauté réalisé en 2021.

L'eau de la source n'était pas aux normes : ce sont donc les Quimperlois qui fournissaient l'eau.

Plouay : de moins en moins de vaches, cultures conventionnelles, un peu de bio en face d'Arzano.

Synthèse des problématiques

- Pollution brutale liée au relargage de sédiments lors de la vidange de l'étang.
- Dysfonctionnement de la continuité écologique, notamment au niveau de la passe à poissons.
- Rejets d'eau insuffisamment décantée et réchauffée en aval.
- Contournement des restrictions liées à l'étiage et aux sécheresses par des dispositifs techniques autorisés par la loi.
- Question de la compatibilité entre pisciculture intensive et bon état écologique des cours d'eau.

3. Plaque 3

■ **Plouay**

Affluents : Saint-Sauveur et ruisseau de Karnec.

Village et habitations.

Moulin du Paou, moulin à papier.

■ **Étang de Tronchâteau**

Problème de la digue de l'étang de Tronchâteau, qui menace de céder car elle est fissurée. Cela entraînerait l'inondation de tout le secteur en aval et rendrait l'eau impropre à la consommation pendant des mois.

Mise en demeure de la préfecture, étude préalable et possibilité de financement des travaux à hauteur de 80 %, mais rien n'est fait. Tous les recours sont perdus, mais ils font appel à chaque fois.

Attention : le milieu récepteur est un facteur limitant. Il ne grossit pas. Même si le problème est résolu, si la population augmente, il ne pourra pas accueillir davantage d'effluents. Autres systèmes possibles, comme l'osmose, mais c'est très cher.

- **Arzano – station d'épuration**

À Arzano, système d'assainissement lagunaire (système de plantes de phytoépuration), mais trop de sédiments : la lagune ne fonctionne plus.

Comme à Rédené, le préfet bloque les permis de construire tant que la mise aux normes n'est pas effective. Les eaux usées sont envoyées vers Quimperlé.

À Arzano, même choix, mais poste de relevage situé en zone humide : trop d'eau, donc dysfonctionnement.

Personne ne prend la responsabilité depuis dix ans : le ruisseau est mort, alors qu'il y avait auparavant une forte production de smolts.

Contentieux concernant la pose d'une buse pour créer un bassin.

Le projet tient lieu de correctif.

Illégal au regard du PLUI, qui stipule qu'on ne peut pas accueillir de population tant que l'on n'est pas capable de gérer les effluents et d'alimenter en eau potable.

Coût de réfection de Ploemeur : 3 millions d'euros. Attention : même prix pour arroser un golf, quelle priorité ?

- **Pont-Scorff**

Production d'eau potable dans le secteur de Pont-Scorff : château d'eau pour alimenter les habitations et rejet dans la rivière après passage en station d'épuration.

Prise d'eau de Kéréven : eau transférée vers les usines du Leslé et du Petit-Paradis pour alimenter Lorient, Lanester et Larmor-Plage.

L'eau pompée dans le Scorff sert à l'eau potable et, en partie, à l'agriculture.

Il existe des endroits où l'on prélève de l'eau potable pour la rejeter plus loin, après traitement, mais moins propre. Plus la prise d'eau est éloignée, plus l'eau rejetée est dégradée.

Voie rapide Lorient–Morlaix.

Station de comptage du saumon.

Moulin des Princes (ancien Odyssum).

Pont neuf et vieux pont : limite de salure des eaux, début de l'estuaire.

Blanchisserie située ici, car ancien site de lavandières. Absence de traitement des eaux à l'époque : eaux bleues ou violettes selon ce que l'on lave.

Syndicat du SAGE Scorff, Ellé, Isole, Laïta.

Activités industrielles

Laiterie Lorco (Paysan Breton) avec station d'épuration peu performante : rejets d'eaux blanches, apport important de matière organique et abaissement du niveau d'oxygène dissous dans l'eau.

Niveau de stress important pour les poissons. Cf. étude de Jean Laroche sur le flet, poisson qui passe toute sa vie en estuaire et enregistre tous les stress qui s'y produisent.

Étude des otolithes, sortes de « boîtes noires ».

Problème du réseau d'eaux pluviales qui se déversent dans les eaux usées : lors du lavage des camions de lait, les eaux vont directement dans la rivière. Cela arrive souvent au moment où les saumons remontent.

Synthèse des Problématiques

- Risque majeur lié à la fragilité de la digue de l'étang de Tronchâteau (inondation et pollution durable en cas de rupture).
- Stations d'épuration non conformes ou dysfonctionnelles.
- Blocage des permis de construire en raison de l'incapacité à traiter correctement les effluents.
- Dégradation avancée des milieux aquatiques (ruisseaux appauvris, disparition des smolts).
- Conflits juridiques et projets correctifs parfois incompatibles avec les documents d'urbanisme.

4. Plaque 4 : Partie estuarienne

• Début de l'estuaire

Manoir de Saint-Urchaud.

Zone Natura 2000

Roselière.

Affluent : la Scave.

Affluent du Plessis : pollué par les cultures de légumes de plein champ et par l'usine Guerbet, classée SEVESO (équipements hospitaliers utilisant de nombreux produits chimiques). Les déchets sont brûlés dans un four à briques qui se détériore, entraînant des rejets de chrome. Dérogation accordée pour des rejets supérieurs aux autorisations légales dans le Plessis.

Financement d'une salle d'abri par Guerbet. Les riverains ne se sentent pas concernés.

SEVESO : un site classé SEVESO est un établissement industriel présentant des risques d'accidents majeurs liés à la fabrication, la manipulation, le stockage ou l'utilisation de substances dangereuses.

Exemples : Toulouse 2001 (AZF), Rouen 2019 (Lubrizol).

Affluent : ruisseau du Vieux Moulin, au bois du château, passant sous la décharge enterrée.

Poudrière.

Quatre voies.

Pont de la voie ferrée, pont des Indes, pont Saint-Christophe.

Zone très urbanisée.

• **Haut de la Rade de Lorient**

Bassin à flot – le Faouëdic, entièrement enterré après la guerre.

Toutes ces zones étaient des plages avant la guerre.

Avant, zone militaire empêchant l'accès à la mer : les Lorientais allaient se baigner dans l'estuaire.

Après-guerre : transformation en port de commerce.

Lorient a été construite sur des zones humides et marécageuses. C'est pour cela que la ville est très plate et que, lors de fortes pluies, le centre-ville est inondé.

Ville dédiée au commerce, autrefois ville close ceinturée de murailles. Traces dans la rue de l'Eau-Courante, disparues après la guerre.

Lorient a été rasée et a absorbé une partie importante de la commune de Ploemeur.

Synthèse des Problématiques

- Multiplication des rejets (stations d'épuration, eaux pluviales, industries).
- Rejets insuffisamment traités entraînant une baisse de l'oxygène dissous et un stress important pour les poissons.
- Mauvaise gestion des réseaux d'eaux pluviales, avec des déversements directs dans le Scorff.
- Vulnérabilité accrue des espèces migratrices lors des périodes de remontée.

5. Plaque 5 : Rade de Lorient

Forte urbanisation.

Port pétrolier.

Port de pêche avec des criées : auparavant, rejet direct dans la rade ; aujourd'hui, station d'épuration, mais surdimensionnée, donc avec effluents.

La criée utilise l'eau de mer pour nettoyer les caisses et les poissons.

Étude depuis le bas du pont du Scorff avec inventaire de tout ce qui se déverse dans le Scorff : 800 exutoires recensés, 40 seulement ont été étudiés. Relevé des taux d'*Escherichia coli* dans l'eau.

Zone de La Nourriguel à Larmor-Plage : zone historique de pêche à pied, aujourd'hui interdite. Des tests sont réalisés avec des sacs de coques et de coquillages.

17 stations d'épuration sur la zone étudiée, mais une seule est équipée pour traiter la bactériologie. La grosse station de Kerolet ne traite pas et déborde à chaque épisode pluvieux : les effluents (urines, matières fécales) se déversent directement dans l'eau.

Mais *Escherichia coli* ne résiste pas longtemps dans l'eau.

■ **Algues vertes et littoral**

Champ d'algues vertes au port de Kernhuel : capteur de H_2S , mais en cas d'alerte, il est impossible d'aller les ramasser.

Il y a des échouages sur tout le littoral.

Les communes ont l'obligation de ramasser et de stocker les algues, mais sans financement dédié : ce sont donc les citoyens, via les impôts, qui paient.

■ **Îles et aménagements**

Groix, plus tranquille et plus verte. Eau potable assurée par retenue et forages.

Question du ravitaillement ou d'une usine (conteneurs) de dessalement, avec rejet au large en mer.

- Opération Breizh Bocage.

La base de sous-marins était une zone militaire.

BAN : beaucoup de petits fleuves côtiers.

Projets et héritages

Thalasso de Kerguelen : projet de thalassothérapie avec prise d'eau de mer et rejet vers l'assainissement. Question de la création d'emplois.

TER : ancienne vasière. Barrage avec miroir d'eau.

Synthèse des problématiques

- Pollution bactériologique (*Escherichia coli*) liée aux débordements des stations d'épuration.
- Sous-équipement des infrastructures pour le traitement bactériologique.
- Dégradation de la qualité sanitaire du littoral (interdiction de la pêche à pied).
- Prolifération d'algues vertes et gestion coûteuse des échouages.

II. Gouvernance

Enquête publique, concertation.

Instances de gouvernance : Commission locale de l'eau (CLE).

1. Cadre réglementaire

Loi sur l'eau de 1992 (France).

Directive-cadre européenne sur l'eau (DCE) : objectif d'atteindre le bon état des eaux d'ici 2015.
Critères pour le phosphore, pour les pesticides, pour les nitrates.

Reports possibles jusqu'en 2021 ou 2027.

OMS : objectifs moins stricts.

Déclinaison de la directive en droit français sur la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.
Critères de bon état écologique et chimique pour les cours d'eau, les eaux souterraines, littorales, estuariennes, les plans d'eau, les masses d'eau fortement modifiées et les canaux.

Bon état écologique :

- paramètres physico-chimiques (phosphore, nitrates, oxygène dissous),
- indices biologiques (poissons, diatomées).

Bon état chimique :

- pesticides,
- PFAS (polluants éternels),
- hydrocarbures,
- métaux lourds.

2. Organisation par bassin – SDAGE et SAGE

6 grands bassins hydrographiques en France : Seine, Adour-Garonne, Loire-Bretagne, etc.

La DCE est déclinée avec des objectifs sur chaque bassin via un SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), document piloté par un préfet coordonnateur de bassin et rédigé par le comité de bassin.

Les citoyens peuvent participer. Pour le bassin Loire-Bretagne, le siège est à Orléans.

Le SDAGE est décliné à l'échelle locale dans des SAGE.

La Bretagne est la seule région entièrement couverte par des SAGE.

Le SAGE peut également déclencher des actions liées à son territoire.

Le périmètre du SAGE est défini par arrêté préfectoral.

• Contenu du SAGE

Le SAGE se décline en deux parties :

- le PAGD (Plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource), qui fixe les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour y répondre et définit les maîtres d'ouvrage chargés de ces actions ;

- un règlement.

Le SAGE a une valeur juridique : un PLUi, un projet agricole ou minier doit être conforme au SAGE.

C'est la CLE qui suit la mise en œuvre des actions.

■ **Commission locale de l'eau (CLE)**

La composition est définie par le Code de l'environnement.

Composition :

- 50 % d'élu·es :
 - 1 représentant de chaque département (22, 29, 56),
 - 1 représentant des intercommunalités (CCKB, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté, Lorient Agglomération, Pontivy Communauté),
 - des élu·es désigné·es par l'Association des maires de France,
 - 1 représentant de la Région ;
- 25 % d'usagers :
 - professionnels (chambres consulaires, industrie, agriculture),
 - non professionnels (associations de pêche, de protection de l'environnement) ;
- 25 % de services de l'État.

Le nombre de personnes est défini par le préfet. Aujourd'hui, la CLE compte 32 membres.

Peu de présence d'élu·es à la CLE sur ce mandat.

■ **Missions de la CLE**

Élaboration du SAGE avec définition des objectifs et des actions pour y répondre.

La CLE est sollicitée pour tous les dossiers relevant de la loi sur l'eau pouvant avoir un impact sur la ressource : vérification de la compatibilité des projets avec le SAGE.

Les ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement), par exemple les extensions de porcheries, ne sont pas traitées lorsque le préfet refuse de saisir la CLE. Pourtant, la CLE a toute légitimité : c'est inscrit dans le SAGE (« merci de nous tenir informés de tous les dossiers ICPE »).

■ **Grandes orientations du SAGE**

Dossier sur la pisciculture.

- Restauration de la qualité du milieu aquatique, responsabilité vis-à-vis du saumon et satisfaction des usages.
- Changement climatique et impact sur la ressource :
 - étude HMUC :

- **Hydrologie** : où en est-on sur le territoire en termes de débits (sécheresse) ;
- **Milieux** : état des zones humides ;
- **Usages** : qui prélève quoi et qui rejette quoi ;
- **Climat** : peut-on continuer ainsi au regard des projections démographiques et industrielles, ou faut-il partager la ressource différemment et définir des volumes prélevables ?

• **Évolution de la gouvernance**

CLE très active et mobilisée lors de la rédaction du SAGE, puis déclin progressif, notamment à partir du dossier sur la pisciculture (conflits d'intérêts).

SAGE approuvé en 2015 ; état des lieux datant de 2008. Il est urgent de le réviser, mais actuellement les élus ne sont pas prêts, sous prétexte que les objectifs de 2015 ne sont pas atteints. Cela signifie pourtant que les actions ne sont pas assez ambitieuses et que de nouveaux enjeux sont apparus (PFAS, etc.).

La décision relève des services de l'État : DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer) et Agence de l'eau.

Aujourd'hui, une étape de révision est nécessaire.

Une feuille de route pluriannuelle est demandée par l'Agence de l'eau. La proposition est d'aller vers une révision du SAGE. Mais avec les élus actuels, un retour en arrière est possible : il est donc peut-être préférable de conserver la feuille de route actuelle, même si elle est bancale.

■ **Perte de dynamique territoriale**

Avant, dynamique portée par le Syndicat du Scorff :

- lettre d'information distribuée à tous les habitants dans les boîtes aux lettres chaque trimestre,
- dynamique d'action et de participation.

Cette dynamique a disparu lorsque la compétence GEMAPI a été retirée au syndicat.

À l'époque, chaque commune était représentée, ce qui permettait un relais dans les conseils municipaux.

Aujourd'hui, les élus ne relaient plus l'information ni la parole des habitants qu'ils représentent. Les prises de position sont souvent intéressées (agricoles, etc.) ou personnelles, mais pas représentatives de la collectivité. Déconnexion du territoire.

- Le syndicat porte désormais le Blavet : 140 communes, contre 30 auparavant.
- La CLE n'a pas de personnalité juridique, ce qui limite son action. Avant, il existait des structures porteuses par rivière ; aujourd'hui, une seule structure pour quatre rivières.
- Séparation accrue entre la décision et la mise en œuvre opérationnelle.

- **Programmes et financements**

Avant, deux types de programmes :

- un volet opérationnel à travers des contrats (contrats de rivière), financés par les communes à hauteur de 1,34 € par habitant.

Mais l'Agence de l'eau finance désormais en priorité les territoires en mauvais état. Le SAGE permet d'écrire une vision stratégique à long terme, favorisant cohérence et synergie.

La loi NOTRe a autorisé les intercommunalités à prendre la compétence GEMAPI.

Aujourd'hui :

- un SAGE et une CLE par rivière,
- un seul syndicat (Blavet, Scorff, Ellé, Isole, Laïta) qui porte également :
 - les sites Natura 2000 (Ellé, Scorff, forêt de Pont-Callec),
 - deux Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur l'Ellé, l'Isole, la Laïta et le Blavet,
- soit 160 communes concernées.

Ce regroupement a été encouragé par l'Agence de l'eau.

Dernier rapport parlementaire :

la ressource en eau a baissé de 40 %.